



## **PROTOCOLE DE RÉDACTION**

### **SOUSSION D'ARTICLES ET DE DOSSIERS**

Les articles, les entretiens et toutes autres formes de contribution doivent être envoyés à la revue par courriel (revuehorschamp@gmail.com), accompagnés d'un titre et d'une image d'en-tête en format JPEG ou PNG. La revue publie uniquement des articles écrits en français.

### **CONSIGNES GÉNÉRALES**

1. Le corps du texte doit être composé à double interligne et justifié (à gauche et à droite).
2. Utiliser une seule police de caractère pour tout le texte (Times New Roman 12).
3. Dans le cas d'articles « classiques », la présence de sous-titres est souhaitable.
4. Fournir au minimum une image qui servira d'en-tête au texte (libre de droits ou selon autorisation), et si possible d'autres illustrant le propos. À noter que les captures d'écran sont libres de droits.

### **INDICATIONS TYPOGRAPHIQUES**

1. Insérez des espaces insécables avant les deux points, les points-virgules, les points d'exclamation et les points d'interrogation (– : ; ? !) et à l'intérieur des guillemets « ... ».
2. Utilisez le cadratin (— [...] —) pour les incises et les dialogues suivi d'une espace, et le semi-cadratin (–) pour les dates ou les séparations dans les titres.

### **NOTES DE BAS DE PAGE**

La revue privilégie l'intégration des références bibliographiques sous formes de notes de bas de page.

1. Les notes sont numérotées de façon continue à l'intérieur du document.
2. L'appel de note suit immédiatement, avant les guillemets et avant toute ponctuation, la citation ou le mot auquel il se rapporte, sauf dans les cas où la phrase citée se termine par un point d'exclamation, un point d'interrogation ou trois points.

Exemple : « Enone, qui l'eût cru ? J'avais une rivale !<sup>1</sup> ».

## CITATIONS

1. Recourir aux guillemets français (« »). Le recours aux guillemets anglais (“ ”) ne s'applique que dans le cas de la mise entre guillemets au sein d'une citation déjà entre guillemets français (« “ ” »).
2. Les citations courtes, de quatre lignes ou moins, sont intégrées au texte « entre guillemets ».
3. Si la citation compte plus de quatre lignes, elle doit être présentée en retrait et reproduite sans guillemets.
4. Si la citation est en vers, les vers sont séparés par une barre oblique /. Dans le cas d'une citation longue (quatre vers ou plus), les vers ayant ici chacun leur ligne, il n'est plus requis de les séparer par une barre oblique.
5. Les citations originales anglaises ou françaises doivent demeurer dans leur langue d'origine, sauf si la citation est intégrée dans une phrase. Si la citation est dans une autre langue que l'anglais ou le français, elle doit être accompagnée d'une traduction dans la langue de l'article.

## RÉFÉRENCES

1. Mettre en italiques les titres de livres, de revues et de journaux ; mais en romain (« entre guillemets ») les titres d'articles, de poèmes, de nouvelles ou de chapitres de livres.
2. La première fois que l'on cite un texte, on doit en donner la référence complète en note. Les prénoms des auteurs seront toujours donnés en entier.
3. Dans le cas d'une œuvre cinématographique (artistique ou musicale), la première fois qu'elle est citée, il s'agira d'inscrire le titre de l'œuvre en *italiques* ainsi que la date et le nom de son auteur, en suivant l'un ou l'autre des exemples suivants :

*La Religieuse* (Jacques Rivette, 1966) : titre français.

*The Swimmer* (Frank Perry, 1968) : titre anglais.

*Les Larmes sur la crinière de lion* (Masahiro Shinoda, 1962) : titre traduit en français pour les œuvres en langues autres que le français et l'anglais.

### **Pour un livre :**

Prénom et nom de l'auteur, *Titre du livre*, lieu d'édition, éditeur, coll. « », année de publication [année de la première édition entre crochets droits], page(s) citée(s).

Exemples :

Guillaume Lafleur, *Pratiques minoritaires : fragments d'une histoire méconnue du cinéma québécois (1937-1973)*, Montréal, Varia, 2015, p. 114.

Denis Diderot, *La Religieuse*, Paris, Garnier-Flammarion, 1968 [1798], p. 109-110.

### **Pour un ouvrage traduit :**

Prénom et nom de l'auteur, *Titre du livre*, trad. de langue par prénom et nom du traducteur, lieu d'édition, éditeur, coll. « », année de publication [année de la première édition entre crochets droits], page(s) citée(s).

Exemple :

Andreï Tarkovski, *Le Temps scellé*, trad. du russe par Annie Kichilov et Charles H. de Brantes, Paris, Philippe Rey, 2014, p. 135.

### **Pour un article de périodique :**

Prénom et nom de l'auteur, « Titre de l'article », *Titre de la revue ou du journal*, volume ou tome, numéro (titre de ce numéro s'il y a lieu, dir. prénom et nom s'il y a lieu), date de publication (mois ou saison, lorsqu'il y a lieu, année), page(s) citée(s).

Exemple :

François Truffaut, « Une certaine tendance du cinéma français », *Cahiers du cinéma*, vol. 6, n° 31, janvier 1954, p. 19.

### **Pour un article publié dans une revue ou un journal web :**

Prénom et nom de l'auteur ou des auteurs, « Titre », ou « Titre. Sous-titre » de l'article, *Titre de la revue ou du site*, volume et/ou numéro, date/saison de la publication, numéro de paragraphe de citation s'il y a lieu, adresse électronique complète.

Exemples :

Jean-Jacques Manzanera, « La mort de Louis XIV. Notes sur le tournage », *Hors champ*, septembre/octobre 2016, <https://horschamp.qc.ca/article/notes-sur-le-tournage>.

Caroline Bem, « Mediality, Materiality, Narrative: Successive Incarnations of a Special Sffect in *Vanishing Point* and *Death Proof* », *Screen*, vol. 57, n° 1, 2016, <https://academic.oup.com/screen/article-abstract/57/1/52/1753040?redirectedFrom=fulltext>.

Karl Sierek, « Animisme de l'image. Pour une histoire de la théorie d'un concept mouvant », *Intermédialités*, n° 22, « animer / animating », automne 2013, paras. 10–12, <https://www.erudit.org/en/journals/im/2013-n22-im01309/1024119ar/>.

### **Pour un chapitre dans un ouvrage collectif :**

Nom et prénom de l'auteur, « Titre du chapitre », dans prénom et nom du responsable du collectif (dir.), *Titre de l'ouvrage*, lieu d'édition, éditeur, coll. « », volume ou tome, année de publication [année de la première édition entre crochets droits], page(s) citée(s).

Exemple :

Carlo Ginzburg, « Détail, gros plan, micro-analyse », dans Philippe Despoix, Peter Schöttler et Nia Perivolaropoulou (dir.), *Siegfried Kracauer, penseur de l'histoire*, Québec, Les Presses de l'Université Laval / Éditions de la maison des sciences de l'homme, coll. « Pensée allemande et européenne », 2006, p. 51.

### **Pour une thèse de doctorat / un mémoire de maîtrise :**

Prénom et nom de l'auteur, *Titre de la thèse / du mémoire*, thèse de doctorat / mémoire de maîtrise, institution, date, page(s) citée(s).

Exemple :

Sylvain Lavallée, *Pour une astronomie du cinéma : le perfectionnisme moral de Tom Cruise, trajectoire d'une star*, mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 2018, p. 30.

## **RÉFÉRENCES POUR LES OUVRAGES DÉJÀ CITÉS**

Lorsque la référence suit immédiatement la première occurrence du texte ou de l'ouvrage en question, il faut simplement indiquer *Ibid.*, et le cas échéant, les pages concernées.

Lorsque la référence intervient plus loin dans le texte, il faut alors indiquer le nom de l'auteur (sans le prénom), suivi de l'année de publication du livre ou de l'article et, le cas échéant, les pages concernées.

Exemples :

<sup>1</sup> Charles Tesson, « Poussière dans le vent », dans Jean-Michel Frodon (dir.), *Hou Hsiao-hsien*, Paris, Éditions Cahiers du cinéma, coll. « Essais », 1999, p. 142.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 143.

Et plus loin :

<sup>1</sup> Tesson, 1999, p. 144.

## ÉCRITURE INCLUSIVE

1. Nous laissons libre aux auteur·trice·s d'utiliser l'écriture inclusive, en se basant sur le modèle que nous proposons. L'écriture épïcène sera privilégiée dans les contextes pertinents, afin de ne pas alourdir les phrases.

Exemple : L'équipe de rédaction plutôt que les rédacteur·trice·s.

2. Pour l'écriture inclusive, on utilisera le **point médian** à l'aide de ces raccourcis : alt+250 sur PC ou alt+shift+H sur Mac OS (remplacez H par F sur un clavier français ou belge et H par 9 sur un clavier anglophone). Il s'agit de prendre la racine du mot avec le suffixe masculin suivi du point médian suivi du suffixe féminin. Pour les cas de noms pluriels, on ajoutera la marque qui indique le pluriel, précédée d'un point médian.

Exemple : l'auteur·trice.

3. L'usage de l'écriture non-binaire (« iel ») reste à la discrétion des auteur·trice·s lorsque le contexte personnel ou social s'y prête.
4. Nous ne permettons pas les antonomases des noms communs « Femme » ou « Homme ».